



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

Réservé
au
Moniteur
belge

***24099992*****18 JUIN 2024**

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0679 686 720****Nom**(en entier) : **THE FACTORY PROJECT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Granbonpré 11, 1435 Mont-Saint-Guibert****Objet de l'acte : Démission d'un administrateur**

Extrait des résolutions écrites et unanimes des administrateurs prises en date du 7 juin 2024 :

"7. Prise de connaissance de la démission de son mandat d'administrateur par LOUVIC VENTURES SRL

Les Actionnaires prennent acte, avec effet à la date des présentes résolutions, de la démission en qualité d'administrateur de LOUVIC VENTURES SRL, représentée par M. Cédric TOMBEUR.

A l'issue des décisions prises ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit :

- M. Edouard DELHAIZE,
- NESTOR INVEST SRL, représentée par M. Laurent-Emmanuel DUBUC,
- M. Pierre-Hadi SAAD,
- FHCO SRL, représentée par M. Florent HENRY.

11. Pouvoirs

Les Administrateurs décident de donner mandat à Me Adrien Lanotte, Me Bjorn Delmoitié, Me Guillaume Sauvage et/ou à Me Antoine Clerbaux, avocats au sein du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 100, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire."

Adrien Lanotte
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).